



POUR QUELS DIPLÔMES ?

NIVEAU 7

- Ingénieur généraliste
- Ingénieur de spécialité :
 - Informatique et réseaux,
 - Bâtiment,
 - Mécatronique.

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Vous devez justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an, et cette expérience doit être en rapport avec la certification visée.

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE



Vous informer et **être aidé** dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre
candidature
(livret 1)** auprès du
certificateur

Notification de
recevabilité
de la demande avec
proposition éventuellement
de module de formation



2 CONTRACTUALISER FINANCER

Signature de votre
convention
d'accompagnement VAE

Recherche de
financement
avec le certificateur

Possibilité de débiter
votre accompagnement
(facultatif)



3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier
retrçant les acquis de votre
expérience et de vos
compétences
professionnelles (Livret
2)***

Dépôt de celui-ci auprès du
certificateur



4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou
Mise en situation
professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

1 | Information, orientation, éligibilité

Vous envoyez un CV par mail à admissions-vae@mines-ales.fr ou vous contactez le responsable VAE par téléphone (04 66 78 50 00).

Si l'expérience est en adéquation avec nos domaines d'expertises scientifiques, à un niveau suffisant, nous vous communiquons la notice d'information du candidat contenant les référentiels.

2 | Recevabilité

Vous déposez un **mémoire professionnel** exposant de manière très détaillée votre parcours professionnel (30 à 40 pages utiles, plus les annexes : feuilles de paye et extraits des contrats de travail à chaque changement de poste de niveau ingénieur, lettres de recommandation d'un hiérarchique ingénieur...).

Le jury de recrutement statue sous un mois après réception du dossier. Il n'y a pas d'accompagnement à ce stade.

3 | Validation

Vous constituez un **dossier d'analyse de l'expérience** selon l'angle des compétences mobilisées en relation avec nos référentiels (80 à 100 pages utiles, plus les annexes).

Le délai est de trois ans après notification de la recevabilité pour présenter ce dossier.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

Vous pouvez vous faire accompagner par le référent VAE de l'école après signature d'une convention d'accompagnement.

20 heures d'accompagnement facultatif consistant en l'explicitation des référentiels, la relecture et l'annotation des dossiers, la préparation de la soutenance, au cours d'entretiens d'approfondissement en présentiel ou par téléphone selon la distance.

POUR QUEL COÛT ?

La recherche de financement est de votre seule responsabilité : s'agissant d'un diplôme d'ingénieur, vous devez être capable de monter intégralement ce type de projet en toute autonomie.

Quel que soit le diplôme d'ingénieur recherché

- Jury de recrutement (recevabilité) : **450 euros**
- Jury de validation : **6 000 euros**
- Accompagnement facultatif : **2 000 euros**

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

1 | Le dossier d'analyse de l'expérience selon l'angle des compétences mobilisées doit être en relation avec nos référentiels : référentiel d'activités industrielles, référentiel des compétences transverses et transférables, référentiel scientifique et technologique du diplôme.

Le dossier de recevabilité est ainsi complété d'une analyse approfondie des pratiques (80 à 100 pages utiles, plus les annexes demandées).

2 | **La maîtrise de l'anglais est obligatoire** : 800 points au TOEIC ou équivalent, ainsi qu'une expérience significative à ou avec l'international (expatriation de plusieurs mois ou projets internationaux conséquents).

3 | La soutenance orale est effectuée devant un jury composé de 3 enseignants chercheurs et 3 ingénieurs en exercice en entreprise, complété du directeur des études.

Elle comprend un exposé oral ininterrompu de 45 minutes, utilisant éventuellement un support graphique, suivi d'une séance de questions-réponses d'une durée minimum d'une heure et demie.

4 | Les jurys sont réunis en fonction des demandes.

Responsable VAE
Téléphone : 04 66 78 50 00
admissions-vae@mines-ales.fr



IMT Mines Alès
Service VAE
6 avenue de Clavières
30319 ALES cedex

SUR INTERNET
www.imt-mines-ales.fr

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70